



Pays-de-la-Loire

# LE FONCIER AGRICOLE UN OUTIL POUR LA PROTECTION DE L'EAU

En l'orientant vers l'agriculture  
biologique et paysanne

TERRE DE LIENS PAYS-DE-LA-LOIRE

70, route de Nantes, 49610, Murs-Erigné • 09 66 92 22 38

[pdl@terredeliens.org](mailto:pdl@terredeliens.org) • [www.terredeliens.org/pays-de-la-loire](http://www.terredeliens.org/pays-de-la-loire)

→ **92 % DES COURS D'EAU**  
sont contaminés par  
au moins un pesticide

→ **6<sup>ème</sup> EXTINCTION DE MASSE**  
des espèces et réchauffement  
climatique en cours

→ **970 CAPTAGES**  
D'ALIMENTATION EN EAU  
POTABLE FERMÉS EN 13 ANS  
en Loire-Bretagne  
(6 % du volume d'eau potable)

→ **1 100 MILLIONS D'EUROS**  
MINIMUM PAR AN  
de surcoût dû aux pollutions  
agricoles diffuses

→ **+ 900 000 HABITANTS**  
en 2040 en Pays de la Loire

→ **ENTRE 60 % ET 80 %**  
DE L'OCCUPATION DES SOLS  
est agricole en Pays de la Loire

→ **60 % DE LA POLLUTION**  
EN NITRATE provient des  
têtes de bassin versant



## LES AGRICULTEURS PEUVENT JOUER UN RÔLE IMPORTANT EN TERME DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

Leurs pratiques affectent directement la qualité de l'eau et la biodiversité, notamment par les pollutions diffuses. En maintenant et en entretenant les prairies permanentes, les zones humides et les haies bocagères sur talus, surtout en tête de bassin versant, l'agriculture peut avoir aussi un effet régulateur sur les quantités d'eau.

Dans ce contexte, orienter le foncier agricole vers des exploitants ayant des pratiques environnementales vertueuses ou faciliter l'accès au foncier en zone remarquable sous conditions environnementales est un des leviers à utiliser pour la protection de l'environnement et de la ressource en eau.

27 % des agriculteurs de la région arriveront à l'âge de la retraite d'ici 2023 et 48 % d'ici 2038. La transmission des fermes n'est pas qu'un enjeu économique et social ; c'est une véritable opportunité environnementale. D'autant plus qu'un porteur de projet avec des motivations environnementales sera proactif dans la préservation de la ressource tout au long de sa carrière.

Éviter la pollution des ressources en eau potable par les bonnes pratiques agricoles (en premier lieu l'agriculture biologique qui exclut l'utilisation de produits chimiques de synthèse) a un coût beaucoup moins élevé que la dépollution a posteriori : les pouvoirs publics ont tout intérêt à favoriser l'installation de fermes biologiques et paysannes au sein de périmètres de protection qui entourent les captages.

# INTÉRÊT D'UNE AGRICULTURE BIOLOGIQUE

La principale cause de dégradation de la qualité de l'eau est aujourd'hui liée aux pollutions diffuses agricoles (nitrates, phosphates et produits phytosanitaires de synthèse).

Le mode d'utilisation des sols agricoles a des impacts directs sur la qualité de l'eau. Le cahier des charges de l'agriculture biologique est celui qui limite le plus les risques de pollution des eaux. Au début de l'année 2018, seulement 8,2 % des terres agricoles étaient certifiées en bio en Pays de Loire, et seulement 6,6 % en France, malgré l'objectif, issu du Grenelle de l'environnement, d'atteindre 20 % à l'horizon 2020. Pour se passer de la chimie de synthèse, les agriculteurs biologiques développent une agronomie favorable à la préservation de l'eau (apports azotés naturels ajustés aux besoins, surface en herbe importante, maintien des haies, animaux peu concentrés sur les parcelles, sols couverts en interculture, rotations longues et diversifiées, etc.).

Pour aller plus loin : [www.eauetbio.org](http://www.eauetbio.org)

# ... ET PAYSANNE

Un paysan est mieux à même d'analyser les impacts de ses pratiques lorsqu'il travaille sur une ferme à dimension humaine.

De plus, être autonome sur sa ferme (connaître ses fournisseurs, ne pas être trop endetté, produire ses consommations intermédiaires, etc.) laisse la capacité de modifier ses pratiques, notamment pour répondre aux enjeux de biodiversité ou de protection de l'eau. L'agriculture paysanne vient compléter et renforcer l'engagement biologique et donne un référentiel pour la ferme, son autonomie et ses relations au territoire. Il ne s'agit pas d'un label, mais bien d'une démarche visant au respect des équilibres sociaux et environnementaux sur un territoire.

Pour aller plus loin :

[www.agriculturepaysanne.org](http://www.agriculturepaysanne.org)  
[/la-charte-de-l-agriculture-paysanne](#)



## → LES PAYSANS, DES GESTIONNAIRES D'ESPACE NATUREL COMME LES AUTRES ?

Le réseau Paysans de Nature® regroupe des paysans pour lesquels la protection de la biodiversité sauvage est un axe aussi important que la production agricole. Ce réseau est porté par des paysans et des associations de protection de la nature, ayant pour objectif de favoriser des installations qui prennent en compte la

biodiversité sauvage, au-delà du cahier des charges de l'agriculture biologique. Un réseau incontournable en Pays de la Loire pour allier agriculture et environnement.

<http://paysdelaloire.lpo.fr/actions/reseau-paysans-de-nature/135-paysans-de-nature-projet-chartes>

## → EN PLUS, C'EST BON POUR TOUT LE TERRITOIRE

L'agriculture biologique et paysanne promue par Terre de Liens et ses partenaires est pourvoyeuse d'emplois locaux et de lien social sur le territoire. Elle parti-

cipe aussi à son attractivité touristique, paysagère, ainsi qu'aux nouveaux « Plans alimentaires territoriaux ».

# LE FONCIER AGRICOLE

## QU'EST-CE QUE J'Y PEUX ?

### → JE SUIS ÉLU D'UNE COLLECTIVITÉ, JE METS EN ŒUVRE DES POLITIQUES FONCIÈRES POUR L'EAU

- > identifier et zoner les espaces à enjeux pour pouvoir cibler la politique de l'eau et des milieux aquatiques
- > acheter du foncier pour le louer à des paysans biologiques via un bail rural environnemental
- > favoriser la relocalisation de paysans biologiques en zone à enjeux eau par des échanges parcellaires ou des aménagements fonciers

- > réaliser des réserves foncières en prévision de ces opérations
- > aider des associations ou entreprises solidaires à acheter pour louer à des paysans biologiques via un bail rural environnemental
- > exonérer les agriculteurs biologiques de la taxe sur le foncier non-bâti, ainsi que les agriculteurs engagés dans la Charte Natura 2000 dans les zones Natura 2000
- > mettre en œuvre une politique proactive d'installation agricole biologique et paysanne sur son territoire (aide aux espaces tests et couveuses d'activité agricole par exemple)



Des opérateurs peuvent aider techniquement ou financièrement au développement des projets fonciers agricoles :

Agence de l'eau, SAFER et EPF, mais aussi Terre de Liens ou encore des associations de protection de la nature et de l'environnement.

<http://terredeliens.org/telechargement-guide-collectivites.html>



Pays-de-la-Loire

## TERRE DE LIENS PAYS DE LA LOIRE ACTEUR, EXPERT ET CITOYEN

Terre de Liens expérimente et diffuse des innovations économiques, juridiques, sociales et environnementales pour la mobilisation de foncier en faveur d'une agriculture biologique et paysanne.

### NOS ACTIONS

→ Acquérir et gérer collectivement et sans spéculation du foncier agricole sur le long terme, mis à bail rural à des paysans biologiques.

→ Accompagner des projets de territoires en faveur de la préservation du foncier grâce à une agriculture durable de proximité.

→ Mettre en œuvre un dialogue territorial et des concertations pour mobiliser les citoyens autour du foncier agricole en zones rurales, péri-urbaine et littorale.

## → JE VEUX DEVENIR PAYSAN, JE GUETTE LES OPPORTUNITÉS ENVIRONNEMENTALES

- > chercher du foncier en zone à enjeux eau
- > rencontrer la communauté de communes et le syndicat d'eau ou de marais
- > m'engager à des pratiques environnementales pour accéder au foncier d'une collectivité, d'une association ou d'une entreprise solidaire
- > me faire connaître des réseaux naturalistes et de l'agroécologie (LPO, MNE, Bretagne Vivantes, CAB/GAB, CIVAM, ARDEAR) et de Terre de Liens
- > me renseigner sur le milieu sur lequel je m'installe pour adopter les bonnes pratiques

## → JE SUIS CITOYEN, JE M'ENGAGE

- > devenir bénévole dans les associations qui œuvrent pour la préservation du foncier et de la ressource en eau grâce à l'installation paysanne. Par exemple la LPO, Terre de Liens, ou leurs partenaires
- > les soutenir financièrement et participer à leurs événements publics
- > adopter un mode de consommation responsable, en privilégiant l'achat en circuit court de produits locaux, issus de fermes qui respectent l'environnement, la biodiversité et les humains



## MAIS OÙ EST-CE QUE ÇA SE PASSE ?

- Aires d'alimentation de captage en eau potable  
[aires-captages.fr](http://aires-captages.fr)
- Sites protégés (Natura 2000, protection de biotope,...)  
[www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr)
- Zones humides (recensement non exhaustif)  
[sig.reseau-zones-humides.org](http://sig.reseau-zones-humides.org)  
[www.mazonehumide.org/rech.php](http://www.mazonehumide.org/rech.php)



## TERRE DE LIENS

### Y A PARTICIPÉ

#### → LA FERME DU PRÉ-TORDS (Le Perrier - 85)

La Foncière Terre de Liens a acquis avec de l'épargne solidaire, 50 hectares de marais, des bâtiments agricoles et une maison loués pour l'installation paysanne. Cela permet de conserver ces parcelles en agriculture biologique et de renforcer les pratiques en faveur de la biodiversité du marais avec l'aide de la LPO Vendée et du Collectif Court Circuit (association locale de producteurs et consommateurs) qui ont investi dans le capital de la ferme. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a financé 50 % du foncier hors bâti.

#### → LA FERME DES COCHETS (St Urbain - 85)

Terre de Liens Pays de la Loire a accompagné l'acquisition de 80 hectares de marais, des bâtiments et une maison par la LPO Vendée, 2 associations locales et 3 paysans. L'opération a été financée grâce à l'aide de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, d'une fondation (Itancia) et d'un financement participatif. Elle a permis la conversion totale des terres en agriculture biologique et l'adoption de pratiques favorables à la biodiversité typique du marais.

#### → L'OPÉRATION ST ROCH (Argentan - 61)

Terre de Liens Normandie a accompagné l'acquisition de 12 premiers hectares de terres agricoles situées au sein du périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau potable. Travaillée depuis plusieurs années avec la Ville d'Argentan et le Syndicat d'eau local, cette opération s'est concrétisée par l'intermédiaire de la SAFER et avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. La Fondation Terre de Liens, reconnue d'utilité publique, s'est rendue propriétaire et a mis à bail avec clauses environnementales ces terres à un éleveur laitier bio. Deux nouvelles acquisitions à proximité pour un total de 8 hectares, toujours pour installer de l'AB au service de la protection de la ressource en eau, sont en cours de finalisation.



Avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne



### TERRE DE LIENS PAYS-DE-LA-LOIRE

70, route de Nantes, 49610, Murs-Erigné • 09 66 92 22 38

pdl@terredeliens.org • [www.terredeliens.org/pays-de-la-loire](http://www.terredeliens.org/pays-de-la-loire)

Pays-de-la-Loire

